



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 30 septembre 2024

Présidence : Cédric Longchamp

Effectif : 40

Présents : 32

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 17 juin 2024
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 35/2024 concernant l'arrêté d'imposition 2025 (rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)
7. Préavis municipal 36/2024 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'Étang de Dommartin (rapporteur commission ad hoc M. David Aubert, rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)
8. Préavis municipal 37/2024 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE (rapporteur commission ad hoc M. Alexandre Mermoud)
9. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

1. Appel

32 membres répondent présents à l'appel. Mesdames Marta Sokol Cavin et Diane Weiss ainsi que Messieurs Franck-Yves Gachet, Patrick Jaton, Nicolas Mermoud, Fabrice Mermoud et Marc Suter sont excusés. Monsieur Gerardo Campana est absent.

2. Approbation du PV du 17 juin 2024

Le Président met le PV en discussion. En l'absence de remarques, le PV est accepté avec deux abstentions. Il remercie la secrétaire pour son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Cédric Longchamp rappelle aux commissions de rapporter leurs heures de fonctionnement au bureau.

Il invite également les membres du conseil à mettre à jour leurs coordonnées sur la liste correspondante.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur François Guizzetti aborde la question de la présence des castors le long du Sauteru, qui affecte à la fois des parcelles privées, communales et forestières. Monsieur Sébastien Hirschi informe que ce site est d'importance cantonale pour la préservation du castor, une mesure

imposée par les autorités cantonales. Monsieur François Guizzetti précise que la zone autour du Sauteru constitue la plus grande surface favorable aux castors dans le canton. Les barrages construits par les castors perturbent le fonctionnement des collecteurs et des systèmes de drainage, qui ne remplissent plus leur rôle. Lors de la séance du 10 septembre, il a été demandé au bureau CSD de poursuivre l'étude des impacts en envisageant la construction d'un nouveau collecteur et en reprenant deux nouveaux ouvrages croisés, afin de restaurer la fonctionnalité des collecteurs et drainages. La question du financement reste ouverte en attendant une estimation des coûts. En réponse à une question de Monsieur Cédric Barde, il est précisé que deux familles de castors, occupant chacune un territoire d'environ un kilomètre, prolifèrent d'année en année, causant des problèmes sur le réseau agricole. Monsieur Samuel Panchaud demande à obtenir les cartes des zones concernées.

Monsieur François Guizzetti présente le nouveau projet ambitieux de l'AIAE qui consiste à racheter les conduites communales et assumer la distribution jusqu'aux compteurs. Pour concrétiser ce projet, l'AIAE prévoit de rencontrer les 13 communes membres d'ici la fin de l'année. Le Municipal apportera des informations supplémentaires à ce sujet courant 2025. En réponse à une question de Monsieur Samuel Panchaud sur la motivation de ce projet, il a précisé que l'objectif est de simplifier la gestion du réseau et d'en optimiser l'entretien et les réparations.

Il continue avec les nouvelles des micro-jardins mis en place par WSL. Environ 8300 observations sur 314 micro jardin ont été effectuées. Il présente des photos des pousses plantées en février 2024.

Au sujet de l'ASET, Monsieur François Guizzetti présente le plan de la nouvelle STEP d'Echallens. La procédure d'expropriation est en cours, décalant la mise en service nouvelle STEP au plus tôt à fin 2028. Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si des études complémentaires devront être envisagées dans le cadre de l'évolution des directives cantonales ou de la technologie ? Le Municipal répond à l'affirmative, précisant que l'ASET a prévu des réserves pour assurer ces potentiels coûts.

Monsieur Daniel Leuba souligne la satisfaction du canton concernant le Plan Énergie et Climat Communal (PECC) de Montilliez, validé récemment. Il mentionne la conférence donnée à Froideville, où trois communes ont présenté leurs PECC dont Montilliez. Monsieur Didier Vautherin, membre de la commission PECC, présente la journée de lancement qui a eu lieu à Sugnens sous le chapiteau, avec environ 120 participants. Organisée par la Municipalité et la commission PECC, la journée a permis de présenter les objectifs du plan à travers divers stands. Un déjeuner à base de produits locaux, préparé par l'association du Four à Pain, a également été servi. Après avoir remercié le conseiller, le Syndic informe que les détails du PECC sont accessibles sur le site de Montilliez. Les demandes de subvention doivent passer par écrit au greffe. Le financement du plan sera en partie assuré par le centime climatique et sera détaillé dans un préavis au conseil en décembre.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

EFAJE : Madame Mical Waeber informe que l'étude sur la forme juridique de l'association est en cours de finalisation et devrait être présentée au printemps prochain. Elle explique qu'après des discussions au sujet de l'augmentation salariale prévue pour le personnel éducatif, le budget 2025 a été accepté. Monsieur Fabrice Ausoni demande que le budget et les comptes puissent être accessibles pour consultation.

ASET : Monsieur Alister Daepfen informe que le budget 2025 a été accepté à l'unanimité.

ASIRE : Monsieur Jérôme Ciocca relaie que le budget 2025 a également été approuvé.

Le Président remercie les membres du conseil qui œuvrent au sein des diverses associations.

6. Préavis municipal 35/2024 concernant l'arrêté d'imposition 2025 (rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis municipal et explique que la balance des charges est légèrement plus élevée cette année. Il détaille l'introduction du nouveau système périquatif intercommunal, qui entraîne pour Montilliez une perte d'environ 100'000 CHF. Cependant, la commune bénéficie d'une aide sur 5 ans pour compenser cette augmentation des charges. Par conséquent, la balance des revenus est également en hausse. Selon les projections, la commune devra payer environ 10'000 CHF de plus que sous l'ancien système périquatif. Malgré cela, la

Municipalité ne trouve pas nécessaire d'augmenter le taux d'imposition, qui est resté inchangé depuis la fusion de 2011. Le Syndic lit les conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Lionel Panchaud revient sur le souhait de la commission, précisant qu'une des fiches du PECC vise à planifier les investissements pour les bâtiments communaux sur les 20 à 30 prochaines années. Des informations plus précises devraient être données en 2025.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur Cédric Longchamp les remercie et clôt la discussion. Le préavis municipal est mis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

Le coefficient d'impôt communal est maintenu à 72.5 %.

7. Préavis municipal 36/2024 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'Étang de Dommartin (rapporteur commission ad hoc M. David Aubert, rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)

Monsieur François Guizzetti présente le préavis municipal relatif à l'étang de Dommartin, créé en 1977 et actuellement en déclin en raison d'un faible apport en eau. L'étang, important pour les batraciens, est envahi par des plantes et du limon, et souffre de fuites dans les parois. Un projet de réfection est proposé, comprenant la coupe d'arbres, le curage des bassins, et la restauration des bords. L'apport en eau sera rétabli par un collecteur d'eau claire. Le vice-syndic lit ensuite les conclusions du préavis.

Monsieur David Aubert lit le rapport de la commission ad hoc qui invite le conseil à accepter le préavis municipal.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci préconise au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président les remercie pour leur intervention et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Thomas Tschudin s'interroge sur la bentonite et sa non-toxicité pour les batraciens. Monsieur François Guizzetti assure qu'elle n'est pas toxique. En réponse à une deuxième question, il précise que l'entretien des espaces verts sera assuré par les employés communaux.

Monsieur Luc Bovard demande comment s'est porté le choix du prestataire. Le Vice-Syndic explique que trois demandes d'offres ont été faites et que la Municipalité s'est tournée vers une entreprise de Morrens qui est expérimentée dans ce type de travaux.

Monsieur Samuel Panchaud se renseigne sur les entretiens prévus pour les prochaines années. Monsieur François Guizzetti explique qu'un suivi sera établi afin d'identifier les besoins d'entretien, notamment la nécessité probable de certains curages.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun et clôt la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

8. Préavis municipal 37/2024 relatif à la modification des statuts de l'ARASPE (rapporteur commission ad hoc M. Alexandre Mermoud)

Monsieur Thierry Gay-Crosier présente le préavis. Il explique que la mise à jour des statuts est nécessaire suite à la fermeture des agences d'assurance sociale de Romanel-sur-Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. Le Municipal lit les conclusions du préavis.

Monsieur Alexandre Mermoud donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion au sein du conseil. En l'absence de questions et de remarques, le Président met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à 31 voix pour et une abstention**.

9. Divers

Monsieur Cédric Longchamp passe la parole à l'assemblée.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 30 septembre 2024

Madame Pierrette Meige informe avoir été approchée par des habitants de Sugnens concernant les abris PC et se demande où trouver des informations à ce sujet. Monsieur Thierry Gay-Crosier rappelle qu'auparavant, l'emplacement des abris était attribué derrière les boîtes aux lettres et que le canton décidera des placements en cas de besoin, bien qu'il n'y ait pas assez d'emplacements pour chaque habitant. Monsieur Thomas Tschudin propose d'organiser une visite des abris pour la population. Monsieur Lionel Panchaud précise que les abris sont mobilisables en 24 heures, mais que ceux de Dommartin et Sugnens sont actuellement loués à des groupes de musique et utilisés pour du stockage. Monsieur Daniel Leuba souligne un déficit de communication sur le sujet, suggérant d'informer les nouveaux habitants lors de leur arrivée et de faire une information sur le concept et la géolocalisation des abris dans une prochaine information municipale. Enfin, Monsieur Thierry Gay-Crosier évoque la révision de la loi cantonale sur la protection civile, qui sera reprise par le canton.

Monsieur Cédric Barde soulève une préoccupation concernant la sécurité routière à la sortie de Sugnens sur la route de Montandrey, où un miroir a été retiré, rendant la visibilité très limitée. Monsieur Daniel Leuba répond que la décision appartient au canton, et qu'il y a peu de chance de récupérer l'ancien miroir. Il souligne que, lorsque la visibilité est obstruée par des plantations, la commune a la responsabilité de discuter avec l'agriculteur pour améliorer la situation. Si ce cas se représente, il est pertinent d'informer la Municipalité qui trouvera une solution avec l'exploitant du champ.

Monsieur Cédric Barde rapporte la question de l'épandage de lisier sur les champs, qui a lieu parfois le samedi soir par temps de bise. Messieurs Thomas Tschudin, Samuel Panchaud et Xavier Gaudard apportent des précisions sur les règles d'épandage, notant une réglementation très stricte. En raison des lois et des conditions climatiques, le nombre de jours autorisés pour l'épandage est réduit, et les agriculteurs s'efforcent, autant que possible, d'effectuer ces travaux durant des plages horaires moins perturbantes pour la population.

Madame Sandrine Picard rapporte que les habitants de Sugnens sont satisfaits de l'absence de lumière le soir vers le four à pain, diminuant les squats à cet endroit. Il est cependant relevé que les personnes qui avaient pour habitude d'y traîner sont maintenant vers la fontaine. Une demande a été faite pour éteindre le lampadaire à cet endroit à partir d'une certaine heure. Monsieur François Guizzetti rappelle que l'installation de l'éclairage public ne permet pas d'éteindre un seul lampadaire sur un réseau, et que la commune reste garante des normes de sécurité en matière d'éclairage des passages piétons notamment.

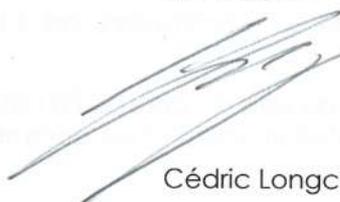
Monsieur Fabrice Ausoni évoque la création, il y a 15 ans, d'un espace dans la forêt de Sugnens, près de la place du Général, avec un chemin bordé de copeaux. Il constate que cet endroit est désormais envahi par des ronces et que la table a été déplacée en bord de chemin. Il demande s'il y a des projets pour réhabiliter cet espace. La table a été déplacée pour réduire les risques, et sera installée à un endroit plus adéquat d'ici la fin de l'année ou au début de 2025.

Pour faire suite à une question de Madame Pierrette Meige, Monsieur Xavier Gaudard explique que des informations concernant le projet du pâturage de Sugnens seront données au mois de décembre, le dossier étant toujours actuellement dans les mains du canton.

À l'issue de ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 21 h20 en donnant rendez-vous le 9 décembre 2024 pour la prochaine séance.

Le Président

La Secrétaire


Cédric Longchamp




Laureen Pittet